

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DU VILAGE DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 22 novembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Du Village de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 22 novembre 2021 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Martin Juneau, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19 h 30.

1.1 LECTURE ASSERMENTATION ÉLUS MUNICIPAUX

Les élus municipaux procèdent à la lecture de leur assermentation.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-193 Le maire Peter Zytynsky procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 22 novembre 2021.

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue, appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 novembre 2021 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Lecture assermentation élus municipaux

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

3.1 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

3.3 Adoption – Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022

3.4 Nomination - Maires suppléants pour la fin de l'année 2021 et l'année 2022

3.5 Désignation – Délégués substituts – Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges

3.6 Nomination des élus aux divers comités municipaux

3.7 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1 Permanence - Employé 32-0027

- 4.2 Démission – Coordinatrice des sports, loisirs, culture et vie communautaire
- 5. FINANCES**
 - 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - octobre
 - 5.2 Modification - Signataires des chèques et des documents bancaires
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
 - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
 - 7.1 Dépôt - Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable
 - 7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - TechnoRem inc. - Services professionnels - Alimentation en eau potable
 - 7.3 Prolongement de contrat - Services Matrec Inc. - Cueillette matières organiques 2022
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
 - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1 Demande d'aide financière - Comité Zip du Haut Saint-Laurent - Aide à la mission de l'organisme
- 10. RÈGLEMENTS**
 - 10.1 Adoption - Règlement 205-2021 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque
 - 10.2 Adoption - Règlement numéro 206-2021 relatif aux jeux libres dans les rues
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. GREFFE

3.1 DÉPÔT - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, chacun des membres du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades dépose une déclaration, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

2021-11-194 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 est déposé lors de la

présente séance;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

2021-11-195

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE les séances se déroulent normalement au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52, chemin du Fleuve mais qu'exceptionnellement et en fonction des différents décrets gouvernementaux en lien avec le COVID-19, certaines séances pourront se dérouler par vidéoconférence;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront les premiers lundis de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 au Centre communautaire Saint-Marseille située au 52, chemin du Fleuve, à Pointe-des-Cascades ou par vidéoconférence lorsque requis et exceptionnellement le deuxième lundi pour le mois de janvier et le troisième lundi pour le mois d'août; si le jour fixé est un jour férié, la séance ordinaire sera tenue le jour ouvrable suivant :

- Lundi 10 janvier 2022
- Lundi 7 février 2022
- Lundi 7 mars 2022
- Lundi 4 avril 2022
- Lundi 2 mai 2022
- Lundi 6 juin 2022
- Lundi 4 juillet 2022
- Lundi 15 août 2022
- Mardi 6 septembre 2022
- Lundi 3 octobre 2022
- Lundi 7 novembre 2022
- Lundi 5 décembre 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4

NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS POUR LA FIN DE L'ANNÉE 2021 ET L'ANNÉE 2022

2021-11-196

CONSIDÉRANT les élections municipales qui ont eu lieu le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, il y a lieu de nommer un(e) des conseiller(ères) comme maire suppléant(e) pour la fin de l'année 2021 et pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-des-Cascades désire alterner le rôle de maire(esse) suppléant(e) environ à tous les 6 mois;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

QUE la conseillère Anick Rodrigue soit nommée mairesse suppléante, et ce, pour la période du 22 novembre 2021 au 30 juin 2022;

QUE le conseiller Benoit Durand soit nommé maire suppléant, et ce, du 1er juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5 **DÉSIGNATION – DÉLÉGUÉS SUBSTITUTS – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE VAUDREUIL-SOULANGES**

2021-11-197 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un délégué substitut pour agir au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) Vaudreuil-Soulanges advenant un empêchement du maire de la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

QUE la conseillère Anick Rodrigue, mairesse suppléante, soit désignée pour agir à titre de déléguée substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 22 novembre 2021 au 30 juin 2022;

QUE le conseiller Benoit Durand, maire suppléant, soit désigné pour agir à titre de délégué substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6 **NOMINATION DES ÉLUS AUX DIVERS COMITÉS MUNICIPAUX**

2021-11-198 CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut désigner des élus pour les représenter sur divers comités;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est un comité obligatoire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire nommer deux membres du conseil municipal pour siéger sur le comité du CCU, et ce, conformément au *Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déléguer un membre du conseil municipal pour siéger sur le comité de la piste cyclable Soulanges,

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire également déléguer deux membres du conseil municipal sur le Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déléguer un membre du conseil municipal pour siéger sur le conseil d'administration de Transport

Soleil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire déléguer un membre du conseil municipal pour siéger à titre de représentant désigné CRSBP Montérégie;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

DE NOMMER Monsieur Benoit Durand et Monsieur Mario Vallée comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de deux ans, soit jusqu'en novembre 2023, conformément aux articles 4 et 5 du Règlement 2015-003 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

DE NOMMER Monsieur Martin Juneau à titre de représentant de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au conseil d'administration du comité de la piste cyclable Soulanges pour la période du 23 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Mario Vallée et Monsieur Jean-Pierre Poirier sur le Comité de la Culture et du Patrimoine de Pointe-des-Cascades pour la période du 23 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022;

DE NOMMER Monsieur Martin Juneau à titre de représentant de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au conseil d'administration de Transport Soleil pour la période du 23 novembre 2021 jusqu'à sa dissolution;

DE NOMMER Madame Natacha Ménard à titre de représentante désignée de la Municipalité de Pointe-des-Cascades au CRSBP Montérégie pour la période du 23 novembre 2021 jusqu'au 31 décembre 2022;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
17 novembre 2021	Yvonne Desjardins	Remerciement – Travail équipe élections 2021	Yvonne Desjardins, citoyenne
8 novembre 2021	Municipalité de Saint-Polycarpe	Fin – Entente intermunicipale	Jean-Yves Poirier, maire

4.

RESSOURCES HUMAINES

4.1

PERMANENCE - EMPLOYÉ 32-0027

2021-11-199

CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employé 32-0027 venait à échéance le 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale et

secrétaire-trésorière d'accorder la permanence à l'employé 32-0027;

Il est proposé par le conseiller Martin Juneau,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employé 32-0027 au poste de journalier,
et ce, effectif depuis le 26 octobre 2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2

**DÉMISSION – COORDONNATRICE DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE
ET VIE COMMUNAUTAIRE**

2021-11-200

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 70-0048 a donné, le 5 octobre dernier,
sa démission à titre de coordonnatrice des sports, loisirs, culture et vie
communautaire pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de l'employée # 70-0048 à titre de
coordonnatrice des sports, loisirs, culture et vie communautaire de la
Municipalité de Pointe-des-Cascades, rétroactive au 23 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

FINANCES

5.1

**APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS
BUDGÉTAIRES - OCTOBRE**

2021-11-201

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste des
transferts budgétaires du mois d'octobre déposées lors de la présente
séance;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste des
transferts budgétaires du mois d'octobre;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les
paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 525 439,58 \$,
soit :

Chèques émis par la municipalité	451 942,93 \$
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	42 904,43 \$
Salaires nets	30 592,22 \$
TOTAL	525 439,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

5.2

MODIFICATION - SIGNATAIRES DES CHÈQUES ET DES DOCUMENTS BANCAIRES

2021-11-202

CONSIDÉRANT les élections municipales de novembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution # 2021-02-019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les personnes qui étaient autorisées à signer les chèques et les documents bancaires;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux comme signataires suppléants au maire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser une carte de crédit VISA au nom du maire en poste, Peter Zytynsky, au montant de 5 000 \$;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,
ET RÉSOLU

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires;

DE RÉVOQUER la carte de crédit au nom de l'ancien maire, Pierre Lalonde;

D'AUTORISER les personnes suivantes à signer les chèques et documents bancaires :

Signataire autorisé	Signataires suppléants
Peter Zytynsky, maire	Jean-Pierre Poirier, conseiller Martin Juneau, conseiller Benoit Durand, conseiller Anick Rodrigue, conseillère Natacha Ménard, conseillère Mario Vallée, conseiller
Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière	Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe et des communications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SERVICES URBAINS

7.1 DÉPÔT - RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

7.2 ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TECHNOREM INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

2021-11-203 CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-07 pour l'octroi du contrat à TechnoRem inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour l'alimentation en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'octroi du contrat, plusieurs impondérables sont survenus;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial pour la surveillance de divers travaux;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 5;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à TechnoRem inc. un montant maximal de 21 730,28 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 189-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 PROLONGEMENT DE CONTRAT - SERVICES MATREC INC. - CUEILLETTE MATIÈRES ORGANIQUES 2022

2021-11-204 CONSIDÉRANT la résolution 2018-02-20 octroyant le contrat à l'entreprise Services Matrec Inc. pour la collecte, transport et la disposition des résidus organiques pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QU'il y avait deux années optionnelles au contrat, soit pour les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir d'une dernière année optionnelle pour l'année 2022;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Benoit Durand,
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Services Matrec Inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer à Services Matrec Inc. un montant maximal de 35 000 \$ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-452-30-446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ ZIP DU HAUT SAINT-LAURENT - AIDE À LA MISSION DE L'ORGANISME

2021-11-205 CONSIDÉRANT QUE le Comité Zip du Haut Saint-Laurent a déposé une demande d'aide financière à la Municipalité dans le cadre d'une aide à la mission de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zip du Haut Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif et que leurs projets contribuent au rayonnement de la Municipalité, par l'entretien des berges;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zip du Haut Saint-Laurent travaille en concertation avec la population;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Zip du Haut Saint-Laurent œuvre au niveau environnemental et qu'il a développé une expertise de plus de 25 ans dans son domaine;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,
appuyé par le conseiller Martin Juneau
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 51 \$ au Comité Zip du Haut Saint-Laurent pour un aide à la mission de l'organisme;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à déboursier la somme de 51 \$ à même le poste budgétaire 02-702-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 205-2021 RELATIF AUX RÈGLES ET FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

2021-11-206 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-des-Cascades offre le service de bibliothèque, par l'entremise de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément, membre du Réseau Biblio;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement 153 règles et fonctionnement de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément le 3 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution abolissant les frais de retards imposés aux usagers de la bibliothèque (2021-08-148);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de réviser le règlement entourant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Girard Rodney lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce

règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 205-2021 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2021 RELATIF AUX JEUX LIBRES DANS LES RUES

2021-11-207

CONSIDÉRANT QUE la loi 122 adoptée par le gouvernement du Québec autorise les municipalités à permettre le jeu des enfants dans la rue;

CONSIDÉRANT QUE l'intention du conseil municipal est de permettre les jeux libres dans certaines rues de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les jeux libres dans les rues favorisent les saines habitudes de vie par la pratique d'activités physiques et culturelles libres;

CONSIDÉRANT QUE les jeux libres dans les rues favorisent un bon voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les jeux libres dans les rues permettent de sensibiliser les usagers de la route à la cohabitation sur la voie publique;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect de proximité qu'offre l'alternative de jeux libres dans les rues dans la vie active de la communauté Pointecascadienne;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller Benoit Durand lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par le conseiller Mario Vallée
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 206-2021 relatif aux jeux libres dans les rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Le conseiller Jean-Pierre Poirier s'engage à représenter les citoyens à la hauteur des budgets, particulièrement au niveau de la Culture et du patrimoine.

Le conseiller Martin Juneau remercie les gens qui ont voté et qui l'ont appuyé.

Le conseiller Benoit Durand seconde monsieur Poirier et mentionne vouloir

être présent pour les citoyens. Il voit un changement de vitesse pour le nombre d'idées qui seront mises en place. La façon de faire du conseil est améliorée pour le mieux. Le conseil municipal tient à faire des choses en respectant la capacité de payer des citoyens. Il invite les citoyens à partager leurs idées.

La conseillère Anick Rodrigue mentionne vouloir être sur le conseil municipal pour faire bouger les choses et que l'ensemble de l'équipe a les mêmes intentions qu'elle. Elle aimerait donner aux tout petits des activités comme aux plus grands.

La conseillère Natacha Ménard seconde sa consœur et ses confrères. Elle trouve qu'il s'agit d'un beau vent de changement pour représenter les citoyens. Elle invite les citoyens à venir les voir et à exprimer leurs pensées. Elle se dit très heureuse de faire part de l'équipe. Elle remercie les citoyens pour leurs votes.

Le conseiller Mario Vallée remercie les voteurs. Il félicite les nouveaux élus et remercie la direction pour l'évolution de la Municipalité.

13.

PAROLE AU MAIRE

Monsieur Zytynsky prend la parole pour la première fois à titre de maire. Il mentionne être présent pour les citoyens et les invite à l'appeler, lui envoyer un courriel ou à cogner à sa porte. Il représente d'ailleurs la municipalité à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il a assisté à 4 jours de réunions de la MRC. Il est notamment élu sur le comité du canal Soulanges, et sur le comité de la sécurité publique.

Le 11 novembre dernier, il a passé une journée à Hudson pour le jour du Souvenir. Le contrat de Saint-Polycarpe se terminera dans 60 jours. Il mentionne travailler pour trouver un nouveau directeur général pour La Municipalité. Il est fier d'avoir son équipe de rêve et remercie tous les conseillers pour le travail des 4 prochaines années.

Il tient à remercier les citoyens d'être venus à sa première séance comme maire.

14.

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Possibilité de sous-contracter le poste de la coordonnatrice aux loisirs puisque le poste semble difficile à combler et d'y maintenir les employés?

-Comment la Municipalité compte s'y prendre pour engager la bonne personne, avec les deux compétences?

-Suite au contrat donné pour le théâtre des cascades, que se passe-t-il ensuite?

-Qu'arrive-t-il avec les deux puits qui sont en attente d'approbation du ministère?

-Félicitations pour l'avis du conseil sur Facebook la journée même de la séance;

-Avancements du projet pour l'accès aux berges pour donner l'accès au Fleuve aux résidents?

-Est-ce qu'il y a un moyen d'avoir un babillard aux cases postales pour ceux qui sont moins sur Internet?

-Peut-on faire un sondage pour les heures d'ouverture de la bibliothèque?

-Est-ce qu'il y a un projet potentiel pour aménager la bibliothèque à l'église

Saint-Pierre?

-Est-ce qu'il ya des dates fixes pour la période de questions relativement aux puits? Pouvons-nous nous attendre à une certification finale au printemps 2022?

-Suivi relativement à une demande d'accès faite en octobre dernier. Quand ce sera possible d'avoir un retour?

-Suivis par rapport aux infrastructures suite à la séance publique?

- Est-ce que des comptes-rendus seront faits pour les immobilisations de la Municipalité? Cela doit être transparent et faire appel à la communauté;

-Proposition de mettre le futur hôtel de ville sur le site du garage municipal ou aux abords de l'ancien restaurant des Cascades;

-Félicitations aux nouveaux élus.

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2021-11-208

À 20 h 46 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,
appuyé par la conseillère Natacha Ménard
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 22 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière

Le Maire

Anne-Marie Duval

Peter M. Zytynsky

Je, Peter M. Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*